

Aménagement d'une piste d'athlétisme synthétique au complexe sportif « Chasseboeuf » : demande de subventions

Le rapporteur,

☛ informe le conseil municipal du projet d'aménagement d'une piste d'athlétisme synthétique au complexe sportif « Chasseboeuf ».

La commune de Pacé souhaite accompagner la volonté des dirigeants des clubs d'athlétisme et des collèges dans leur désir d'évolution. A cette fin, la collectivité propose de créer un nouvel équipement, en transformant la piste actuelle en « cendrée » en stade complet d'athlétisme, avec piste en tartan, équipements pour les sauts et les lancers. Plusieurs raisons expliquent ce choix :

- la hausse des effectifs associatifs,
- la présence de deux clubs d'athlétisme qui ont doublé leur effectif en 3 ans,
- l'importance des effectifs scolaires,
- une population en forte hausse,
- la situation géographique de la commune (1^{ère} couronne de l'agglomération) et ses projets d'urbanisme, qui entraînent une augmentation de la population.
- un stade d'athlétisme dont la fonctionnalité est assez faible et ne permet pas d'organiser des compétitions dans sa configuration actuelle.

Cette installation sera donc utilisée par les scolaires durant la journée, par les associations sportives en soirée et le week-end, ainsi que par les coureurs occasionnels sur les horaires ouvrables des services municipaux.

L'équipement pacéen répondra aux normes fédérales et devrait accueillir des interclubs et des compétitions jusqu'au niveau interrégional.

Le coût prévisionnel s'établit de la manière suivante :

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------|
| - Maîtrise d'œuvre et frais annexes : | 81 000,00 € TTC |
| - Travaux : | <u>725 000,00 € TTC</u> |

Total : 806 000,00 € TTC

☛ indique au conseil municipal que ce projet peut, notamment, bénéficier d'une subvention auprès de la région Bretagne, du département d'Ille-et-Vilaine, du CNDS (comité national pour le développement du sport), pour le financement de cette opération. D'autres sources de financement seront également recherchées.

Considérant l'avis favorable émis par la commission « sports » lors de sa réunion du 12 septembre 2012 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE :

une subvention auprès de la région Bretagne, du département d'Ille et Vilaine et du CNDS (comité national pour le développement du sport).

AURORISE :

le maire à entreprendre les démarches nécessaires en vue de l'obtention d'autres subventions potentielles et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité